
LA RETRAITE : PRÉOCCUPATION NUMÉRO UN DES CLIENTS DE LA BANQUE LAURENTIENNE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

Montréal, le 21 octobre 2010 – La grande majorité des clients qui consultent les planificateurs financiers à la Banque Laurentienne cherchent avant tout à bien préparer leur retraite. Préoccupés par leur avenir financier au terme de leur vie active sur le marché du travail, les clients ressentent de plus en plus le besoin d'une bonne planification en vue de cette étape qui exige beaucoup de préparation.

« De 60 à 70 % des gens qui font appel à nos services le font pour s'assurer que leur retraite sera confortable, à l'abri des tracasseries financières, indique Stéphane Girard, directeur, Planification financière à la Banque Laurentienne. Et plus on commence tôt, meilleures sont les conditions pour s'assurer une bonne qualité de vie à la retraite. »

Les experts reconnaissent généralement qu'au moment de la retraite, une personne devrait pouvoir compter sur environ 70 % du revenu annuel brut moyen de ses trois dernières années de travail pour maintenir son niveau de vie. Toutefois, bien qu'il soit largement accepté, ce barème n'est qu'une indication approximative. Le revenu de remplacement à la retraite peut varier entre 50 % et 100 % des revenus des dernières années de vie active, selon les habitudes de vie et la présence ou non de dettes. Ce qui est essentiel pour l'un peut être considéré comme un luxe pour l'autre. Chacun doit donc décider du revenu qu'il lui faudra, car la différence d'appréciation en la matière peut être très grande d'un individu à l'autre.

Par ailleurs, certaines personnes comptent sur la valeur de leur résidence pour générer des revenus à la retraite. Or, de plus en plus de gens désirent conserver leur propriété à cette étape de leur vie. Celle-ci ne peut donc être considérée comme source de revenus si elle constitue la plus grande partie de leur actif.

Les programmes de soutien gouvernementaux : un complément pour la retraite

Bien des gens croient pouvoir vivre confortablement avec les rentes des programmes gouvernementaux. Le planificateur financier tiendra compte de cet apport dans son analyse, mais les principaux régimes tels la Pension de la sécurité de vieillesse du gouvernement fédéral et le Régime des rentes du Québec, ne pourront que dans de rares cas représenter 70 % du revenu annuel.

Les rentes de la Pension de la sécurité de la vieillesse sont versées aux personnes de 65 ans et plus qui en font la demande et qui répondent à certains critères. La prestation mensuelle maximale est de 516,96 \$ (au 1^{er} janvier 2010), mais sera réduite pour toute personne dont le revenu annuel est supérieur à 66 733 \$. Si ce revenu dépasse 108 090 \$, la totalité de la prestation est invalidée. Le Régime des rentes du Québec quant à lui est offert à ceux qui ont cotisé au programme pendant leur vie active et qui en font la demande. Les personnes admissibles peuvent recevoir la rente dès l'âge de 60 ans, à un montant ajusté (maximum de 653,92 \$), alors que le montant maximal à 65 ans est fixé à 934,17 \$, et à 70 ans, à 1 214,42 \$. Le revenu maximal annuel provenant des deux régimes fluctuera donc entre 14 050,56 \$ et 20 776,56 \$ selon l'âge où on prend sa retraite, ce qui correspond à 70 % d'un salaire annuel de 20 000 \$ à 30 000 \$. D'autres prestations sont cependant accessibles, en fonction de critères particuliers.

À titre indicatif, Statistique Canada établissait en 2008 le seuil de faible revenu en régions urbaines entre 13 754 \$ et 18 373 \$ pour une personne seule, et entre 16 741 \$ et 22 361 \$ pour deux personnes. La rente maximale qu'un contribuable peut espérer de ces programmes dépasse donc à peine ce seuil.

Les régimes privés et les épargnes personnelles : compter d'abord sur soi-même

Les épargnes personnelles sont très importantes : souvent, ce sont elles qui font la différence dans l'atteinte ou non des objectifs fixés. « Les personnes qui veulent connaître une retraite sans souci ont donc vite compris que les programmes gouvernementaux ne suffisent pas : il faut un apport additionnel substantiel, en fonction du niveau de qualité de vie recherché », poursuit Stéphane Girard. Pour certains employés salariés, cet apport prendra la forme d'un régime de pension agréé, de juridiction fédérale ou provinciale, selon l'activité enregistrée dans la charte de l'entreprise, ainsi que dans la séparation des pouvoirs entre le provincial et le fédéral. Ceux qui ne bénéficient pas d'un tel régime sont encouragés à cotiser à un régime enregistré d'épargne retraite, le REER.

Dans un régime de pension agréé (RPA), les sommes sont accumulées dans une caisse de retraite et le régime est géré par un comité de retraite. Pour recevoir la rente de retraite, il faut généralement être à dix ans ou moins de l'« âge normal » de la retraite. Il existe aussi d'autres régimes privés, comme le régime de retraite individuel (RRI). Cependant, la grande majorité des épargnants auront recours aux régimes d'épargnes personnelles, comme ceux offerts dans le cadre des REER ou des FERR (fonds enregistrés de revenus de retraite). S'ajoutent aussi le compte de retraite immobilisé (CRI) et le fonds de revenu viager (FRV), les épargnes non enregistrées, le REER collectif et le CÉLI. Chaque programme possède ses propres caractéristiques, avec des incidences fiscales distinctes, qui répondent différemment aux objectifs stratégiques fixés dans le cadre d'une planification financière bien orchestrée.

En définitive, la planification de la retraite peut s'avérer extrêmement complexe, en fonction de la situation particulière de chaque personne. Un planificateur financier compétent comme ceux de la Banque Laurentienne pourra déterminer l'approche stratégique optimale, développée sur mesure selon la situation économique, les perspectives et les objectifs du client. Dans le cadre d'une approche structurée, le planificateur financier analysera la date à laquelle une personne désire prendre sa retraite; le montant de revenu visé à ce moment; les avoirs qui pourront générer des revenus à la retraite; les épargnes accumulées annuellement en REER ou autre; le programme de la Sécurité de la vieillesse et le régime de rente du Québec; et les régimes complémentaires de retraite.

À la suite de l'analyse de ces données, et en tenant compte de facteurs comme l'inflation et les perspectives économiques à long terme, le planificateur financier sera en mesure d'informer le client sur les revenus dont il disposera à la retraite et l'écart entre ces revenus et l'objectif visé. Il pourra alors déterminer quels sont les efforts supplémentaires à faire : augmenter l'épargne, réduire l'objectif, retarder l'âge de la retraite, revoir le profil d'investisseur, ou revoir le portefeuille pour augmenter le rendement sur les avoirs.

À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service et à son accessibilité. La Banque est au service des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 23 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 14 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 600 personnes.

-30-

Renseignements :

Mary-Claude Tardif

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca